

### **Retour d'expérience vers l'administration de contrôle**

Lorsqu'il apparaît que la réglementation applicable au produit n'est manifestement pas respectée ou lorsqu'il y a présomption de fraude, le cas est à signaler à la direction départementale de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

### **2.9. Conclusion**

L'obtention du « meilleur achat » implique une optimisation sous la double contrainte du respect de la réglementation et de la limitation des moyens financiers et techniques de l'acheteur.

Cette optimisation porte essentiellement sur la définition du besoin et sur les exigences de conformité. Elle ne s'exerce pas dans l'absolu mais toujours en vue d'une utilisation déterminée et en fonction de l'offre du marché. Mais l'incertitude, qui peut affecter les conditions et la durée d'utilisation du produit ou provenir d'une évolution rapide de l'offre du marché, surtout dans les secteurs qui bénéficient de grands progrès technologiques, rend l'optimisation aléatoire et complexe.

C'est pourquoi l'acheteur et les autres acteurs intervenant dans l'approvisionnement doivent faire preuve d'imagination et coopérer depuis la définition du besoin jusqu'au retour d'expérience, en s'attachant particulièrement aux domaines où les perspectives d'économies paraissent les plus fructueuses et les plus probables.